

R É G I O N W A L L O N N E

AWAP/DCO/DG/IG/VK/DF/23/PHILIPPEVILLE/30 bis

Arrêté ministériel entamant la procédure de déclassement de la statue de la Reine Louise Marie, classée à titre de monument par arrêté royal du 26 mai 1988, à Philippeville

La Ministre du Patrimoine,

Vu le Code wallon du Patrimoine (ci-après : « le CoPat »), l'article D.17 ;

Vu la fiche patrimoniale réalisée en avril 2025 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 octobre 2024 fixant la répartition des compétences entre Ministres et portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Considérant la demande de déclassement de la statue de la Reine Louise Marie introduite par la CRMSF en date du 14 mai 2024 ;

Considérant l'arrêté royal du 26 mai 1988 classant à titre de monument la statue de la Reine Louise Marie, située Place d'Armes à Philippeville ;

Considérant que la statue, en très mauvais état, fut retirée en 1996 et que seule, la tête put être conservée ;

Considérant que la statue, le piédestal, la grille et les abords immédiats formant un ensemble monumental a disparu ;

Considérant que le buste de la statue se trouve désormais dans le local d'accueil du Syndicat d'initiative de Philippeville, situé dans les Halles, bâtiment classé ;

Considérant qu'une copie en bronze de la statue originale classée fut placée sur un piédestal en béton dans un parc portant maintenant le nom de Square Louise Marie ;

Considérant que désormais, à la place de l'ensemble monumental, le puits datant du 17^{ème} siècle a été remis à jour et que depuis l'an 2000, un dôme moderne le surmonte ;

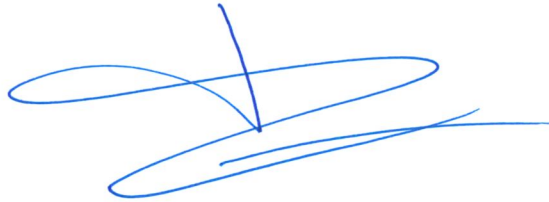
Considérant que la fiche précitée a été soumise pour avis à la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (ci-après : « la CRMSF »), conformément à l'article D.12, 3^{ème} alinéa du CoPat ;

Considérant que la section Monuments de la CRMSF, en sa séance du 8 mai 2025, a émis un avis favorable au déclassement de la statue Louise Marie ;

A R R Ê T E :

Article unique : La procédure de déclassement, en raison de la perte de ses intérêts patrimoniaux, est entamée pour la statue Louise Marie, classée à titre de monument par arrêté royal du 26 mai 1988, à Philippeville.

Fait à Namur, le **18 JUIN 2025**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Valérie LESCENIER